

L'architecture dans le bon ordre

La Fabrique-rêves de ville a présenté l'exposition "L'architecture dans le bon ordre" du 11 octobre au 10 novembre 2023. Elle s'attachait à expliquer de manière ludique le rôle de l'ordre et celui d'un architecte.

Page modifiée le lundi 11 décembre 2023 • Données Le Mans Métropole

Enjeux



© Le Mans Métropole

Flou, cantonné à son aspect créatif, le **rôle de l'architecte** est souvent méconnu et cela malgré son rôle majeur dans notre société.

Le conseil régional de l'ordre des architectes des Pays de la Loire a souhaité réaliser cette exposition afin d'apporter un éclairage sur la **singularité de cette profession** mais également sur le rôle de l'institution.

L'exposition est complétée de la vidéo *Qu'est-ce qu'un architecte* réalisée et interprétée par Pierrick Sorin.

Contexte

La profession d'architecte est une **profession réglementée**, la création architecturale est reconnue d'intérêt public par la loi. Les architectes ont un monopole légal.

Organisation

Qui dit profession réglementée, dit nécessité d'organisation et contrôle de cette profession par un organisme. C'est le rôle de **l'ordre des architectes**, institution légale, organisée par la loi du 3 janvier 1977.

Investi de cette mission de service public, il est placé sous la tutelle du ministère de la Culture.

Fonctionnement

L'ordre se compose de conseils régionaux et d'un conseil national. Chaque conseil régional est élu pour six ans au suffrage direct des architectes inscrits au tableau régional. Il est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Les 24 membres du conseil national sont élus par les membres des conseils régionaux.

17

conseils

L'ordre des architectes, c'est 17 conseils régionaux et un conseil national.



© Le Mans Métropole

L'exposition s'adresse à tous les publics L'entrée est gratuite.